

#INSTANTANÉ_2537



**ANALYSE DU SECTEUR
DES CENTRES D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ**

fpcec

INTRODUCTION

L'acronyme parfois mystérieux : CEC c'est-à-dire Centre d'Expression et de Créativité, recouvre bien des réalités.

En effet, un CEC c'est à la fois...

« Un endroit ouvert à tous où le mot “amateur” a conservé son sens premier : amare, aimer.

Un endroit où l'on peut découvrir et expérimenter divers langages artistiques : la musique, la danse, le théâtre, le dessin, la sculpture, l'écriture par une approche directe, pratique et concrète.

Un endroit dédié à la créativité. Un endroit où l'on veille à faire une place à chacun pour qu'il puisse découvrir sa propre sensibilité artistique, ses propres moyens d'expression, sa propre capacité créative. Un endroit où l'on indique le geste créatif et l'acte créateur, en invitant chacun à faire ce geste et à poser cet acte librement.

Un endroit voué à l'expression. Un endroit où l'on peut s'exprimer. Un endroit où l'on doit s'exprimer, même si on peut penser au départ qu'on n'a rien à dire. On a toujours quelque chose à dire. On doit juste apprendre comment le dire. Un endroit où le premier qui parle devra ensuite se taire... pour écouter les autres. Un endroit où l'on apprend autant de l'autre que de soi, par l'intermédiaire d'un “passeur” plus expérimenté, un animateur qui fait des propositions créatives sous la forme de consignes, cadres et déclencheurs permettant l'expression de chaque sensibilité... et l'émergence de chaque talent.

Un endroit où le résultat n'est pas prioritaire sur le processus. À chacun son rythme, à chacun sa façon, à chacun de mesurer sa propre progression. L'important c'est d'abord de se révéler – à soi-même, au groupe, puis au public extérieur. L'important c'est de se dépasser et non de dépasser les autres. L'émulation plutôt que la compétition. Ce qui n'empêche pas d'avoir des bons résultats, bien au contraire. [...] »¹

Un CEC c'est également une asbl privée reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme un opérateur socioculturel. Celui-ci a pour but de favoriser le développement culturel des individus et des groupes par l'expression et/ou la créativité, par la mise en œuvre de pratiques artistiques afin que les populations et les individus puissent se projeter, inventer et participer à la vie sociale et culturelle.

Leur spécialité est d'articuler, au travers de démarches créatives et de processus de création, l'expression citoyenne et l'expression artistique de leurs participants. Concrètement, ils organisent des ateliers, des expérimentations et des projets socioartistiques. Des sortes de laboratoires où les participants découvrent, triturent, combinent, séparent, juxtaposent, additionnent, fusionnent, relient... des couleurs, des formes, des matières, des envies, des idées, des perceptions, des outils... à l'infini... pour re-sentir, redire, refaire, réinterpréter et/ou ré-interpeller notre monde...

Ces pratiques sont circonscrites par le Décret relatif à l'encadrement et au subventionnement des Fédérations de pratiques artistiques en amateur, des Fédérations représentatives de CEC et des Centres d'Expression et de Créativité. Il explicite les missions et les objectifs quantitatifs et qualitatifs que chaque catégorie de CEC doit poursuivre et justifier pour prétendre et maintenir sa reconnaissance. Il existe 4 catégories, chacune correspondant à des exigences particulières et liée à un forfait de subventionnement spécifique : CEC 1 = 5.000 €, CEC 2 = 10.000 €, CEC 3 = 20.000 € et CEC 4 = 30.000 €. De plus, le législateur a prévu 5 objectifs spécifiques, chacun également comprenant des pratiques qualitatives et quantitatives particulières pour un forfait supplémentaire de 5.000 €. Ces objectifs spécifiques non cumulables recouvrent différentes réalités de travail

¹ Texte de David Clayessens – CEC Atelier Théâtre Binche-Estinnes

inhérent à leur environnement ou à leur développement d'actions. Ainsi, l'objectif 1 concerne les CEC qui travaillent avec des populations spécifiques telles que des personnes porteuses d'handicap et/ou vivant une situation de grande précarité socioéconomique ; l'objectif 2 relève des CEC qui travaillent sur des territoires ruraux à très faible densité de population ; l'objectif 3 vise les CEC qui développent des formations et des outils pédagogiques spécifiques ; l'objectif 4 concerne l'appui à d'autres associations pour la mise sur pied de projets socioartistiques et enfin l'objectif 5 la médiation artistique et/ou la résidence d'artistes.

Depuis sa mise en application, en avril 2014, le décret « Créativité » n'est pas appliqué à 100%. Par faute de moyens financiers, la Fédération Wallonie-Bruxelles opère l'activation du décret à enveloppe fermée. Cela engendre des choix stratégiques en termes de financement où les CEC reconnus dans le cadre du décret 2009 sont prioritaires sans pour autant porter préjudice aux acquis des autres opérateurs. Cet ajustement se fait annuellement suivant les négociations avec le secteur, les ajustements budgétaires communautaires et une très faible marge budgétaire établie en 2015 en vue des reconnaissances. Actuellement, les opérateurs reconnus bénéficient d'un minimum de 80% du forfait légal pour lequel ils sont reconnus. A contrario, aucun des 5 objectifs spécifiques n'est activé sauf le volet des diminutions des exigences quantitatives pour les CEC relevant et justifiant des exigences qualitatives de l'objectif 1 et 2.

Avant la mise en application du décret d'avril 2009, le secteur « Créativité » comptait 156 CEC reconnus sur base de la circulaire ministérielle du 1er novembre 1976 et une Fédération représentative existante depuis 1990.

Ces 157 opérateurs sont, suivant leur choix d'année de dépôt de candidature, dans des phases différentes de la période d'application du décret jusque fin 2018 :

- En période transitoire = de mai 2009 à fin décembre 2018 ;
- En période de candidature = du 6 juin 2014 au 28 février 2018 ;
- En période dite « blanche », c'est-à-dire la période entre la date de dépôt du dossier de candidature et l'effectivité de la reconnaissance = du 28 février 2018 au 31 décembre 2018 ;
- En période de reconnaissance, un quinquennat, pour les structures reconnues à partir du 1^{er} janvier 2015, 2016 ou 2017.

La période transitoire est une période légale définie dans le temps par le pouvoir public. Elle permet aux opérateurs de prendre le temps d'analyser leurs pratiques, de rédiger leur dossier de candidature et de faire analyser cette dernière par les instances compétentes.

Durant cette période, les opérateurs dits « transitoires » continuent à être subventionnés et évalués suivant les critères convenus et découlant de la circulaire de 1976.

Jusqu'à la fin de la période transitoire, le nombre d'opérateurs à prendre en compte dans la définition de la notion secteur « Créativité », varie suivant le nombre de candidatures de nouvelles structures non-CEC, les refus d'agrément de certains candidats et l'abandon de certains CEC « transitoires » à devenir un CEC au sens du décret Créativité.

LE PORTRAIT DU SECTEUR DE LA CRÉATIVITÉ

Depuis 2015, les analyses de la FPCEC sont donc réajustées suivant ces différentes réalités et tiennent plutôt compte de tendances qui se dessinent que d'exactitudes scientifiques impossibles à ce jour. La diversité étant le maître mot dans le secteur (par les tailles, les lieux, les réalités locales et socioéconomiques, les pratiques et les publics ainsi que par les historiques d'émergence des CEC), la FPCEC s'emploie à souligner et à ressortir les lignes de force et les points de référence communs qui identifient les spécificités et les enjeux du secteur.

Les analyses suivantes sont un éclairage particulier des 56 CEC reconnus dans le cadre du décret dans le prolongement de notre analyse « Situation actuelle du secteur des CEC en lien avec les enjeux sous-tendant les pratiques socioartistiques », base de notre dossier de reconnaissance 2017-2022.

Les données utilisées reposent donc à la fois sur des chiffres collectés et traités en 2015 et également des chiffres récoltés fin 2016. Ces derniers sont spécifiques aux 56 opérateurs reconnus en 2015, 2016 et 2017.

La notion de *secteur Créativité* utilisé ci-dessous prend en compte tous les CEC transitoires et les reconnus. Par ailleurs, la notion de *secteur des reconnus* ne reprend que les 56 CEC précités.

Secteur Créativité	Nb	%
CEC reconnus*	56	35%
CEC transitoires	106	65%
Total des opérateurs du secteur	162	100%

* CEC reconnus en 2015, 2016 et 2017.

Sur l'ensemble du secteur Créativité, la majorité des structures sont autonomes (72%) et une minorité (28%) sont des associations poly-agrées, dites des CEC hybrides, anciennement appelées les "adossés". Actuellement, sur le secteur des reconnus, cette tendance générale s'amenuise jusqu'à la représentativité d'une moitié des opérateurs dans chaque type : hybride (52%) et autonome (48%).

Représentativité des agréments	Secteur Créativité		CEC reconnus	
	Nb	%	Nb	%
CEC autonomes	116	72%	27	48%
CEC hybrides	46	28%	29	52%
Total des opérateurs du secteur	162	100%	56	100%

Ces chiffres peuvent faire penser que les opérateurs habitués aux démarches administratives et d'agréments ont été proactifs car mieux renseignés ou outillés pour ce type de procédure. Cela sera à vérifier en 2019.

Sur l'ensemble des structures reconnues presque 40% sont CEC 3, un bon tiers relève de la catégorie CEC 2 (32%), un petit quart (23%) est en catégorie CEC 4 et les CEC1 représentent à peine 9%. Ceci nuance le constat effectué sur l'ensemble du secteur Créativité sur base d'une projection 2015. Elle montrait que, de manière générale, l'ensemble des structures, autonomes et hybrides, relèvent plutôt des catégories CEC 1 et CEC 3, ensuite de la catégorie CEC 2 et que très peu sont en CEC 4. Les questions qui devront être creusées fin 2019 :

- disparition ou très faible représentativité des CEC 1 ; quelles en sont les causes ?
- renforcement de catégories médianes ; quelles réalités de terrain cela sous-tend ?

En outre, sur cette répartition par catégories, les données montrent que 60% de CEC 1 sont autonomes, 39% des opérateurs le sont en CEC 2, 30 % seulement en CEC 3 et 43 % en CEC 4. Le constat à faire est assez contrasté : soit ce sont les petites structures soit les plus grandes structures qui sont autonomes ! Les raisons sont à analyser plus en profondeur mais il semble qu'elles soient de nature très différente. Pour les petites structures, leur coloration très bénévole les amène naturellement à ne pas rentrer dans une charge administrative et pédagogique trop contraignante que plusieurs agréments engendreraient. Concernant les structures de catégorie 4, elles se sont construites et spécialisées autour de la démarche CEC et parfois artistique. Cette dernière ne rencontre que peu d'agréments de la Fédération Wallonie-Bruxelles correspondant à leurs réalités de terrain. De ce fait, la structure CEC4 opte pour une autonomie qui lui évite de se disperser à travers des champs plus sociaux qui ne sont pas ses fondations. De fait, les « options » d'agréments reprises au sein du secteur Créativité sont de types plus sociaux : handicap, éducation permanente, jeunesse, écoles de devoirs, cohésion sociale...

Par contre, d'autres CEC optent pour un poly-agrément assumé. Leurs différents agréments représentent sur l'ensemble des CEC reconnus :

- le handicap : 1%
- l'éducation permanente : 5%
- la Jeunesse : 6%
- les Centres culturels : 10%
- autres (écoles de devoirs...) : 6%

Dans son ensemble, cette répartition est restée assez similaire à celle du secteur Créativité. Cet éventail est un témoin de la diversité du secteur et du carrefour que celui-ci représente au sein des politiques culturelles. Ainsi, une maison des jeunes, un centre culturel ou un service d'accueil de jour pour personnes handicapées mentales peuvent prétendre et développer les missions spécifiques d'un CEC au sein de leur institution. L'orientation générale, les apports des pratiques, les outils de mise en œuvre pour concrétiser ses missions CEC différeront d'une structure à l'autre et sont complémentaires aux objectifs et missions de l'agrément, par exemple, maison de jeunes. Toujours du point de vue de la diversité, la majorité des structures reconnues sont actives sur la région wallonne (66%).

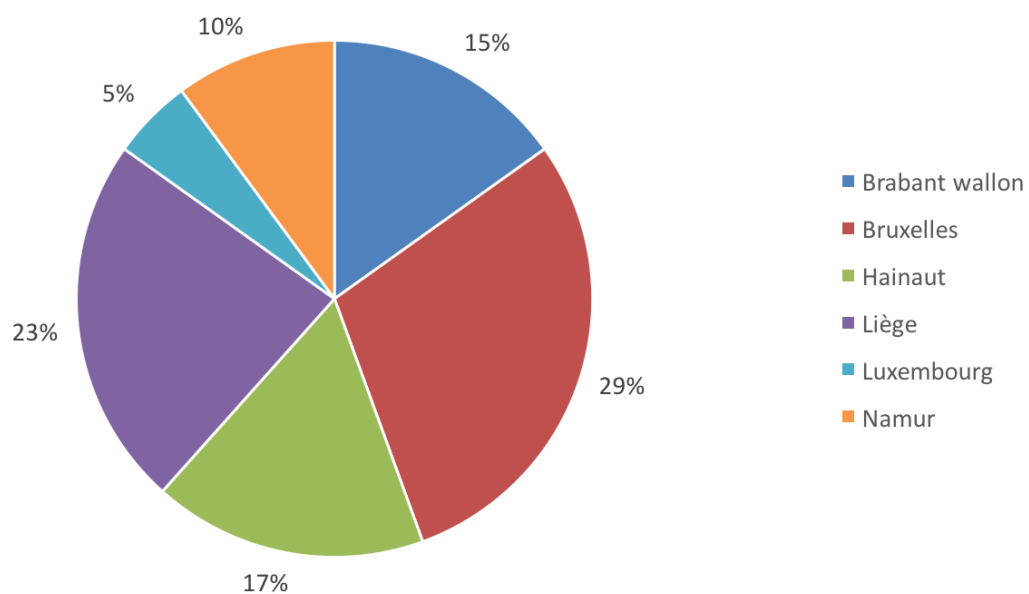
D'un point de vue territorial, la présence des CEC reconnus se densifie sur Bruxelles (36%). Les provinces du Brabant wallon et du Hainaut atteignent toutes deux 20%. Ensuite, viennent la province de Liège à 13%, de Namur à 11 % et de manière évidente, celle du Luxembourg à 2%. Ce qui, comparé à l'ensemble du secteur Créativité, donne des pourcentages stables pour les provinces de Namur, du Luxembourg et du Hainaut. Par contre, la tendance actuelle montre une plus grande représentativité des CEC reconnus en région bruxelloise et dans la province du Brabant wallon. Concernant Liège, la représentativité actuelle des CEC reconnus est en baisse : 13% contre 23%. En 2019, la dimension urbaine sera également à réévaluer.

Parallèlement à ce constat, les chiffres sur les CEC reconnus montrent que ce sont les CEC de catégorie 4 qui emploient le plus de travailleurs (48%) et de nombre d'équivalent temps plein (44%). Ces opérateurs sont suivis de près par les CEC 3 qui eux emploient 30% des travailleurs des CEC reconnus pour 34% d'équivalent temps plein (ETP). Les CEC 2 emploient eux 17% de travailleurs pour 20% d'ETP. Ce constat paraît une évidence compte tenu des forfaits de financement et du fort taux de CEC hybrides dans ces catégories : 70% pour les CEC 3 et 57 % pour les CEC 4. Cela va un peu à l'encontre de la tendance générale du secteur Créativité relevée en 2015 selon laquelle ce sont les CEC 3 et les CEC 1 qui emploient le plus de travailleurs.

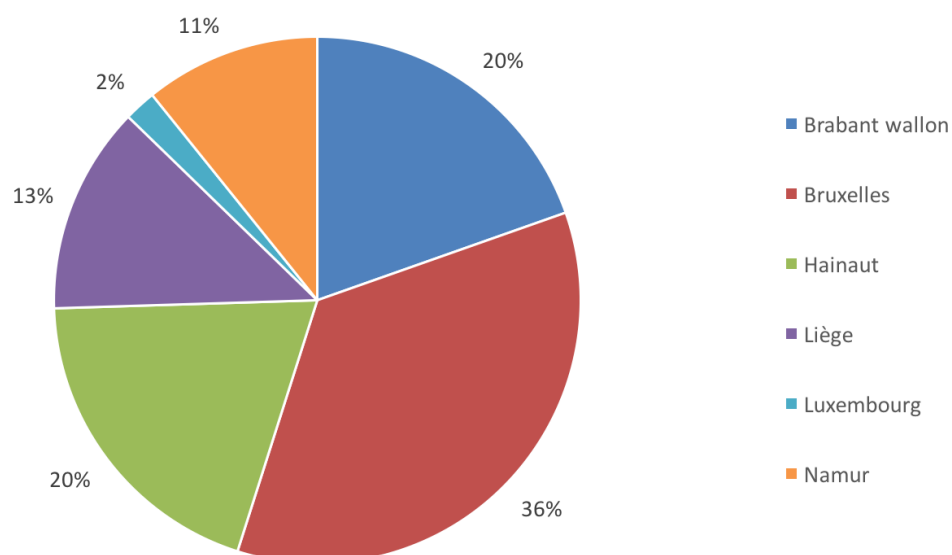
De manière générale, en 2015 pour le secteur Créativité, la Wallonie occupe le plus grand nombre d'ETP : 57% par rapport à Bruxelles qui atteint 43%. Néanmoins, proportionnellement, les structures bruxelloises occupent plus de travailleurs : 1,80 ETP par association bruxelloise contre 0,98 ETP par association wallonne. Il nous est impossible pour le moment d'identifier si ce nombre de travailleurs concerne des emplois stables ou plutôt des emplois ponctuels et plus volatiles.

Concernant l'emploi de manière générale, un tiers de celui-ci peut être considéré comme stable avec 29,86% de CDI. Ces contrats stables dépendent de manière significative des aides à l'emploi : 33,62% pour l'ensemble du secteur. Par contre, deux tiers des emplois du secteur sont considérés comme non-stables car ils relèvent de CDD, Article 17 et de contrat d'indépendant (28,73%) voire sont vraiment précaires s'ils relèvent du RPI, du volontariat ou d'une mise à disposition...ceci concernant 41,41% du secteur !

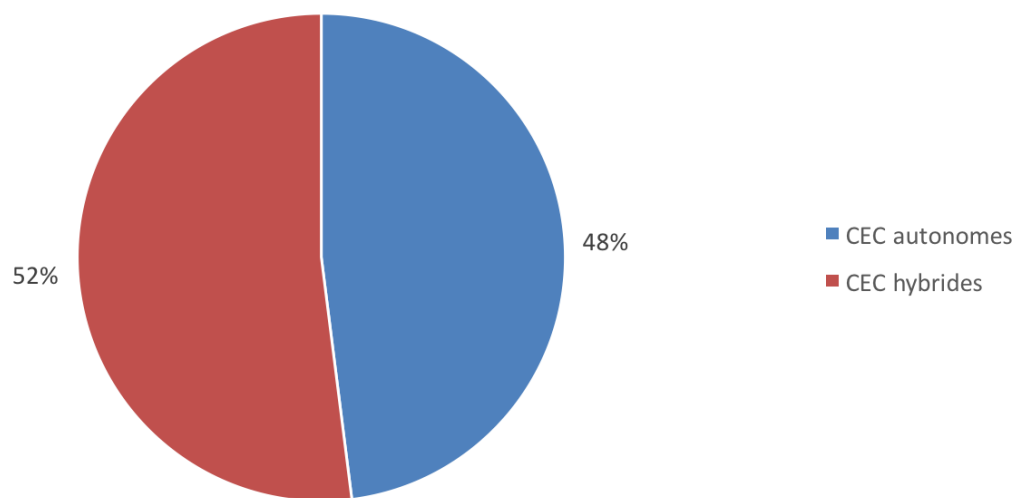
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE Secteur créativité



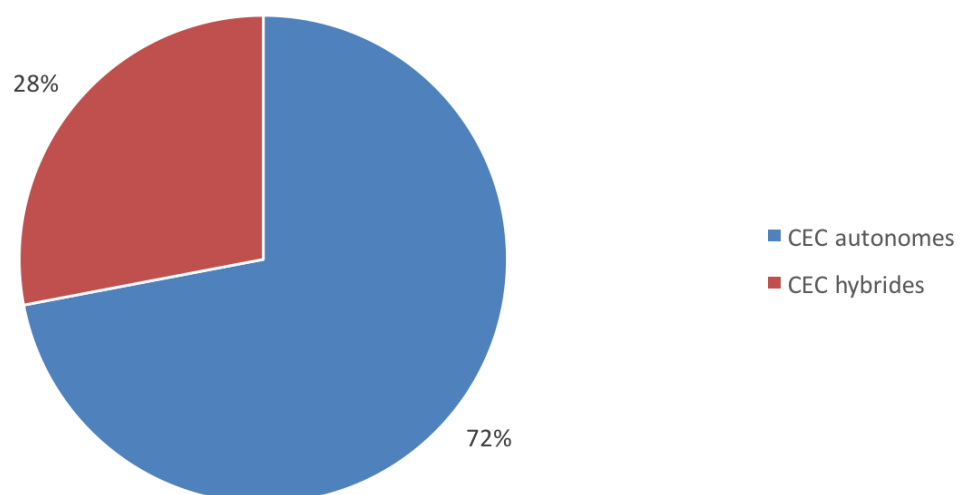
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE CEC Reconnus



TPOLOGIE DES CEC
Représentativité des agréments
CEC reconnus

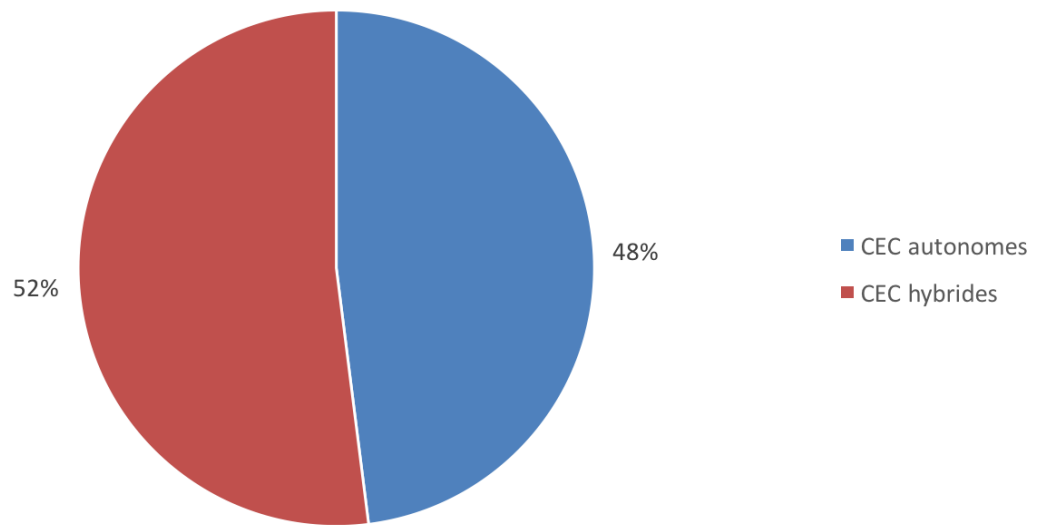


TPOLOGIE DES CEC
Représentativité des agréments
Secteur créativité



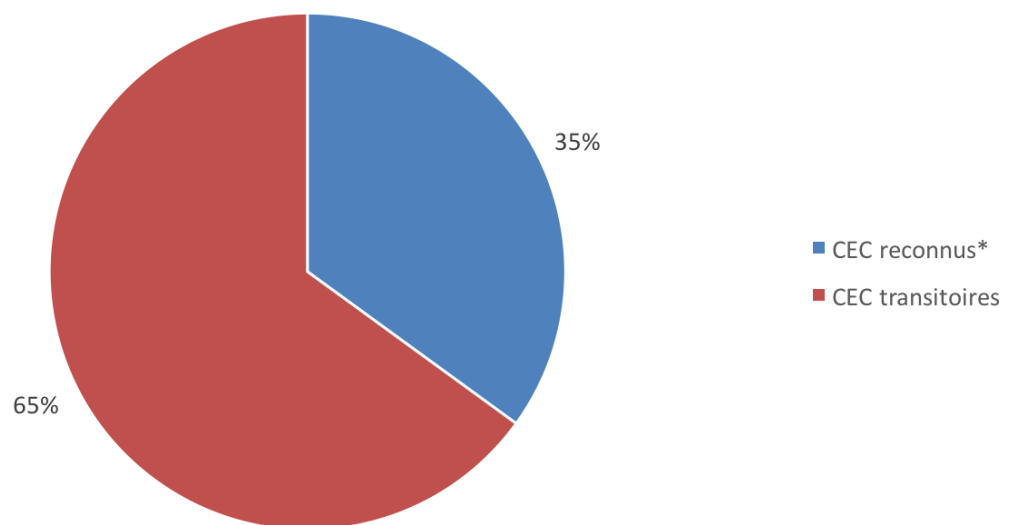
TYPLOGIE DES CEC

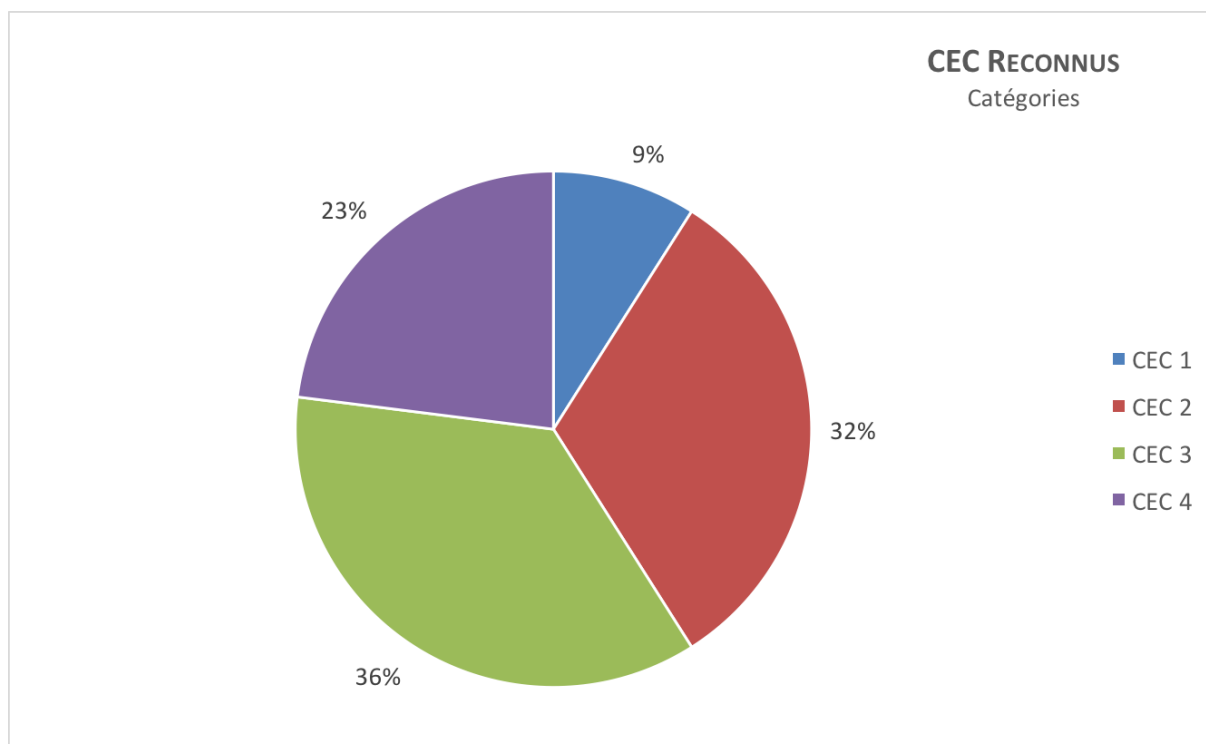
CEC reconnus



TYPLOGIE DES CEC

Secteur créativité





ENJEUX DU SECTEUR CRÉATIVITÉ

ENJEUX LIÉS À L'APPLICATION DU DÉCRET DU 30 AVRIL 2009

L'historique chaotique de l'application du décret Créativité couplé au contexte généralisé d'austérité, aux nouvelles directives des politiques d'aides à l'emploi ainsi qu'à la mise en route du processus de concertation *Bouger les lignes* de la Ministre de la Culture nourrit une série d'interrogations pour le secteur quant aux priorités politiques pour la culture, l'application effective - et dans quelles conditions - du décret. De plus, des signaux faibles mais persistants, tels que la diminution des interventions publiques à tous les niveaux de pouvoirs, les "bricolages" institutionnels au sein des opérateurs du socioculturel pour maintenir l'emploi, par exemple avec la diminution du temps de travail d'un ou plusieurs travailleurs... se multiplient. En parallèle, nos différents réseaux de Fédérations représentatives ou patronales² constatent également une multiplication des contrôles et des demandes de justification spécifique sans une vision globale des problématiques, une tendance à une politique d'appels à projets et non à un financement structurel des décrets ainsi qu'une incohérence entre le discours sur la nécessité de la socioculture pour notre démocratie et les actes politiques concrets aux différents niveaux de pouvoirs.

Concernant plus spécifiquement le secteur, à ce jour, l'économie de 1% exigée au secteur culturel n'est pas d'application pour les CEC sauf sur les actions conventionnées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le décret étant d'application mais à enveloppe fermée, les CEC reconnus bénéficient au minimum de l'équivalent de leur subvention de CEC transitaire et jusqu'à un maximum de 70 à 80% du forfait légal de leur catégorie de reconnaissance. Les nouvelles structures reconnues, anciennement non-CEC, ne sont quant à elles pas financées sauf pour 2015 et 2016. Elles ont bénéficié d'un reliquat budgétaire pour un financement minimal ponctuel. Dans ce contexte, l'exigence minimale est l'adaptation des critères d'évaluation vers une diminution des exigences, qu'ils soient objectifs et applicables sur le terrain, puisque les CEC ne sont pas financés à la hauteur des exigences décrétales.

² La Confédération des Employeurs du secteur Sportif et SocioCulturel – CESSoc, ASTRAC, AAFB, APBD

Ces différentes négociations entraînent une complexification de la compréhension du décret et de ses procédures. Il est donc primordial que les CEC appréhendent au mieux les mécanismes procéduraux : la reconnaissance, l'évaluation annuelle et quinquennale, les temporalités et les formalités qui y sont liées, ainsi que les enjeux liés aux adaptations de ces différents mécanismes.

Dans ce contexte de négociations et de défense du secteur, la représentation de celui-ci auprès des pouvoirs publics et des autres secteurs doit être plus que jamais effective c'est-à-dire fiable, efficace et réactive sur les problématiques et réalités rencontrées. Pour ce faire, une réelle coopération entre la FPCEC et ses membres ainsi que les autres CEC non membres est développée.

Dans le même temps, le secteur de la Créativité doit exister auprès des autres secteurs relevant du Socioculturel : être connu et reconnu pour ses qualités et ses savoir-faire spécifiques. Ainsi, les interpellations et problématiques rencontrées par d'autres secteurs voisins peuvent être partagées et soutenues collectivement auprès des pouvoirs publics et d'autres institutions. Les CEC peuvent ainsi contribuer à donner du corps à la Socioculture et également faire mieux entendre leurs exigences par l'effet "masse" qu'une dizaine de Fédérations représente.

ENJEUX LIÉS À L'APPLICATION DANS LES PRATIQUES

Ces dernières décennies, suite aux modifications des modèles sociétaux traditionnels, les bases que représentaient la famille, la communauté et le travail ont progressivement été éclipsées par l'individu et sa recherche de nouveaux repères et de sens. Auparavant en retrait, l'individu s'est émancipé du groupe, pour défendre ses droits de s'interroger, partager ses points de vue et de les communiquer.

Le développement des pratiques socioartistiques résulte, notamment, de ces évolutions sociales. Le décret Créativité intègre ces notions d'émancipation individuelle et collective, d'expression citoyenne et de pratiques de projet socioartistique tant au niveau de la philosophie de travail qu'au point de vue des pratiques de terrain. Ainsi, il exige un travail spécifique de développement de l'expression artistique et citoyenne en abordant, entre autres, des questions de société et en favorisant les interactions avec le milieu environnant. C'est donc en concertation avec les participants que les questions sociétales sont collectivement traitées : questionnement, exploration, transformation et confrontation auprès d'un public. Au travers de ce processus de création, l'animateur artistique doit, d'une part, renforcer la capacitation des participants et, d'autre part, permettre la transformation d'une parole personnelle en une parole citoyenne par l'intermédiaire de démarches créatives. La notion d'expression citoyenne est complexe, relevant de la perception et de la sensibilité de chacun. Bien que l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles ait formalisé avec pertinence une théorie reprenant les grandes étapes du processus d'expression citoyenne, l'évaluation au quotidien, dans des actes parfois minimes, et sa restitution envers les pouvoirs publics, restent un défi pour les coordinateurs et les animateurs artistiques.

S'ajoute à cette évolution des pratiques socioartistiques l'évolution de différents décrets en matière culturelle : Bibliothèques, Centres culturels, Musées... qui incitent les opérateurs à intensifier leurs partenariats avec des institutions parfois même hors champs culturel. Ceci dans la volonté politique d'assurer une cohérence dans l'offre et la pratique culturelle sur un territoire donné et de pouvoir envisager des économies grâce à des mutualisations de services, de locaux, de matériel ou même de pratiques. Cette incitation devient même une nécessité pour les CEC concentrés sur des zones proches telles que Bruxelles et Liège. En effet le contexte d'austérité budgétaire influe les politiques à identifier des "doublons" et de restreindre le nombre d'opérateurs, sauf si ceux-ci sont complémentaires dans leur action. Cette perspective plus coopérative de l'action culturelle demande aux CEC une connaissance assez pointue de leur milieu sur différents niveaux :

- Types de populations ;
- Types d'associations existantes sur le territoire et les complémentarités possibles avec leurs

missions ;

- Enjeux des politiques locales : emploi, populations, mobilité, urbanisme... ;
- Ressources privées existantes ;
- Enjeux socioculturels ;
- ...

Dans ce cadre, les CEC doivent pouvoir appréhender les enjeux de leur territoire d'action afin de s'y inscrire comme un acteur spécifique, complémentaire et essentiel de l'action culturelle.

Les défis majeurs pour les CEC sont donc :

- L'appropriation et l'application concrète des principes forts du décret par les équipes ;
- La connaissance des spécificités des autres opérateurs et des autres secteurs afin de construire des synergies complémentaires et novatrices ;
- La conscience des enjeux socioculturels.

En d'autres mots, les enjeux sont la professionnalisation du secteur et la perméabilité de celui-ci envers de nouvelles pratiques et d'autres opérateurs.

ENJEUX LIÉS AUX MÉTIERS DU SECTEUR

Le secteur est né, il y a une quarantaine d'années, grâce à des créateurs ! Souvent artistes eux-mêmes, souhaitant vivre et transmettre leur passion et leurs questionnements sur le monde au travers du processus créatif, ils sont également les créateurs de ces structures, qui aujourd'hui, composent le secteur de la Créativité. D'impulsions individuelles, souvent bénévoles, le secteur s'est petit à petit structuré, grâce entre autres, à un subventionnement structurel. Celui-ci permettra la stabilisation et le développement des activités, la reconnaissance d'une pratique spécifique par les pouvoirs publics, l'engagement de travailleurs... en contrepartie de premières formalités administratives.

Depuis quelques années, le secteur vit une période de transition générationnelle et d'évolution professionnelle. En effet, les initiateurs et coordinateurs de CEC commencent à passer le flambeau à une nouvelle génération : des héritiers. Leur mission est de perpétuer la philosophie d'action socioculturelle des CEC tout en développant les pratiques socioartistiques en lien avec les enjeux d'aujourd'hui. De plus, les métiers au sein des CEC ont très clairement évolué :

- La coordination se développe vers une fonction de gestionnaire, de manager et d'entrepreneur social ;
- L'animation artistique se développe vers une fonction de porteur de projet et de renouvellement des pratiques socioartistiques.

LA COORDINATION

Le "gestionnaire-coordonateur" conçoit et supervise la réalisation des différentes activités visant à la mise en projet et à l'émancipation d'un public varié. Il prend en charge la coordination d'une équipe pluridisciplinaire, s'occupe des recrutements, de la bonne répartition du travail et veille au bien-être de son personnel. Il assure également la gestion financière et logistique de l'institution par le respect d'un budget, la recherche de financements et l'acquisition du matériel ou de locaux nécessaires aux activités. Son travail comporte donc un volet administratif important, comprenant notamment l'élaboration des contrats, la rédaction de projets d'activités, de rapports et de bilans.

En tant que responsable de l'institution, il est amené à participer à de nombreuses réunions et à assurer un rôle de représentation lors de divers événements. Sans oublier la mise en place de partenariats avec d'autres acteurs locaux : culturels, sociaux, scolaires, pouvoirs publics... et la

communication autour des activités et projets qu'il supervise. Il veille également à assurer une certaine cohérence autour des différents projets de façon à ce que ces derniers correspondent à la politique de son institution.

Le terme choisi de "gestionnaire-coordonateur" n'est pas anodin. Il ne suffit pas d'être de bonne volonté pour gérer une association. Suivant notre analyse auprès de nos membres, basée sur des interviews qualitatives, les coordinateurs de CEC doivent être des professionnels alliant des compétences de :

- Gestion d'accueil ;
- Gestion dynamique de groupe ;
- Gestion des conflits ;
- Prise de parole en public ;
- Planification ;
- Management par objectif ;
- Capacité de négociation ;
- Gestion économique et financière ;
- Capacité d'évaluation ;
- Gestion de la logistique ;
- Gestion des risques ;
- ...

Chacune de ces compétences demande un savoir-faire et un savoir-être particulier, voir annexe n°1. Cette amplitude d'aptitudes, de connaissances et d'attitudes n'est pas innée. Et leur acquisition ne relève pas des parcours de formations classiques que nous rencontrons dans le secteur : histoire de l'art, études artistiques (plasticien, musicien, chorégraphe, circassien, arts visuels, arts de la parole...), éducateurs, assistants sociaux, communication, gestion culturelle...

Il est donc impératif que les coordinateurs se professionnalisent et se forment de manière continue, car une structure n'est plus viable sans un minimum de maîtrise de ces compétences. La Fédération a créé des fiches descriptives de compétences pour chaque métier. Ainsi, cet outil pourra servir d'auto-évaluation, de base de description de fonctions et de tâches ainsi qu'un support pour construire son plan de formation concerté avec ses travailleurs. Cet outil est disponible sur l'espace-membre de notre site Internet.

L'ANIMATION SOCIOARTISTIQUE

L'évolution des institutions culturelles, de leurs décrets et de leurs missions, ainsi que d'autres évolutions de la société : l'avènement des réseaux sociaux, l'évolution des pratiques artistiques vers la multi et/ou la transdisciplinarité, la dématérialisation des productions artistiques, le développement des outils numériques... contribuent également à de considérables changements au sein des pratiques socioartistiques et du métier d'animateur artistique et/ou de porteur de projets socioartistiques, dit PSA, :

- Il doit développer une vigilance permanente envers les pratiques artistiques contemporaines ;
- Il doit renouveler ses modes de médiation et de mise en questionnement des populations ;
- Il doit s'adapter à de nouveaux outils permettant d'enrichir et de diversifier leurs processus de création artistique.

De plus, l'exigence du décret Créativité qui réaffirme la nécessité d'articuler l'expression artistique et l'expression citoyenne au travers de démarches créatives, en valorisant les référents culturels des populations et des milieux d'action, amène l'animateur artistique et /ou le porteur de PSA à :

- lier plus systématiquement des pratiques spécifiquement artistiques et techniques avec des pratiques relevant de l'éducation permanente ;
- se confronter à d'autres disciplines artistiques, d'autres terrains, d'autres publics ;
- développer de nouvelles approches, expérimenter de nouvelles pratiques et chercher de nouveaux modes d'intervention et de médiation avec les populations ;
- connaître les enjeux du territoire d'actions du CEC : populations, associations potentiellement partenaires...
- projeter, formuler et évaluer des objectifs par ateliers et projets ;
- définir, décrire et évaluer les méthodologies utilisées.

Les animateurs artistiques et/ou les porteurs de PSA doivent donc se former, de manière continue, afin d'allier tous ces enjeux liés au secteur et les compétences intrinsèques de l'animation d'un atelier ou d'un PSA. Celles-ci sont également très variées et font appel à des savoir-être et des savoir-faire particuliers à identifier, à évaluer et à développer, voir annexe n°1.

Dès lors, la Fédération inscrit sa politique de formation obligatoire et facultative sur différents niveaux :

- le développement des compétences relatives aux différents métiers avec un angle d'approche sectoriel dans les contenus, les contextes, les exemples et les outils ;
- la légitimation des compétences spécifiques des CEC auprès d'autres opérateurs, pouvoirs publics, partenaires... par le transfert de certains savoirs et le mélange de travailleurs issus de secteurs différents ;
- des formules courtes et différenciées : échanges d'expériences, apports théoriques, exploration d'outils...
- le développement de la vision systémique de l'action socioculturelle ;
- l'ancrage territorial et l'ouverture à d'autres secteurs.

Concrètement, la Fédération propose des formations sectorielles axées sur les métiers d'animateurs et de porteur de projets sous forme de modules courts, favorisant l'échange et l'appropriation de pratiques, de méthodologies et des concepts liées au décret Créativité et/ou à l'action socioculturelle. En partenariat avec l'Association des centres culturels, la Fédération a également initié un plan de formation conjoint à destination de tous les professionnels des secteurs Centres culturels et CEC avec une large amplitude de thématiques : gestion des ressources humaines, gestion administrative, gestion des instances, outils de communication, management, partenariat durable, démarches créatives pour développer un PSA...

Toutes ces formations sont complémentaires aux offres déjà existantes. Le champ des formations est très varié. En effet, les formations qualifiantes pouvant nourrir des futurs animateurs et/ou coordinateurs s'étendent du secondaire à l'Université (Baccalauréat et Master) ainsi que des possibilités en Promotion sociale. De plus, des organisations socioculturelles ou d'Insertion socioprofessionnelle proposent également un large panel de formations. Voir annexe n°2.

PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA FORMATION

Il apparaît évident que la formation continue est un levier important pour la professionnalisation du secteur. Cependant, celle-ci doit s'entendre en prenant compte des réalités spécifiques des CEC.

En termes de subventions, les forfaits légaux sont faibles (5.000€ à 35.000€/an maximum) pour opérer une série d'exigences quantitatives et qualitatives très ambitieuses. De plus, jusqu'à présent les forfaits légaux ne sont pas appliqués. Les CEC travaillent donc sur fonds propres (souters/soirées

« solidarité », ventes aux enchères, campagnes de dons, scénographies...) et au travers de recherches incessantes de subventions ou d'appels à projet à justifier pour joindre les deux bouts.

En termes d'emploi, le faible taux d'emplois pérennes, pour des postes de permanents, subsistant grâce aux différents aides emplois (région wallonne, bruxelloise...) et le grand taux d'emploi « peu stable », c'est-à-dire des CDD, vacataires et bénévoles entraînent un non-investissement dans la formation continue.

Les CEC sont le nez dans le guidon pour survivre financièrement. Ils nous disent ne pas avoir de temps à investir dans les formations ou n'en voient pas l'intérêt :

- Soit ils perdent du temps à envoyer un employé (cet employé ne produit pas des heures éligibles ou ne justifie pas un subside divers);
- Soit ils perdent de l'argent à envoyer un vacataire se former ; ils paient son inscription, son remplaçant en atelier le jour de formation, sans certitude que ce vacataire va utiliser les acquis au sein même du CEC !
- Soit ils se sentent débordés dans la recherche de moyens et dans la justification de ceux-ci pour prendre du temps de formation comme une nécessité de survie. La formation est une nécessité de développement et il faut le voir comme un investissement. Les CEC qui sont le nez dans le guidon ne voient pas cette perspective.

Au niveau des pratiques professionnelles, les métiers d'animateurs artistiques et de porteurs de projet socioartistiques croisent des champs de compétences venant de l'artistique, du pédagogique, du travail communautaire et de la communication administrative : maîtrise d'une/de technique/s artistiques, compétence de transmission technique et de mise en recherche d'un groupe, compétences d'observation et d'interrogation collective du milieu... dans le cadre décréteil des CEC. Celui-ci demande une capacité d'auto-analyse sur ses propres pratiques, de formalisation de celles-ci et d'une capacité de projection de cadres et de référents (objectifs, partenariats...). Nos animateurs artistiques n'ont pas eu de formations « de base ou qualifiantes » qui les outillent à cela.

Le métier du coordinateur quant à lui traverse les champs du management, de l'entrepreneuriat, de la direction artistique, de la stratégie de marché (communication, place dans le paysage...) et de la gestion. En sachant que la majorité des créateurs de CEC viennent du monde artistique, ils ont dû opérer, en grandissant, un changement de métier qui est passé de la mise sur pieds d'ateliers à la gestion d'équipe, la stratégie de développement et l'ingénierie administrative.

Ces constats sont là depuis peu de temps, vus à l'échelle de la création du secteur, et l'application du décret du décret en 2014 accélère le mouvement quant aux besoins.

De plus, les CEC travaillent:

- soit avec des équipes déjà en place où il faut convaincre que les pratiques d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui. Que la nécessité de savoir s'autoanalyser et de le formaliser (administrativement) est indispensable pour la survie du CEC. Les équipes d'animateurs et d'administrateurs n'en n'ont pas toujours conscience ;
- soit avec des équipes qui mutent dans la conception même de la notion de « travail » et des liens de contrats, d'obligations et de devoirs... inhérents à la professionnalisation de la socioculture ;
- soit avec des vacataires et/ou bénévoles :
 - qui n'ont pas la « culture d'entreprise » par défaut d'y être employés ;

- qui ne sont pas payés pour se former, s'analyser et formaliser leurs actions pour justifier la subvention du décret et donc ne s'y investissent pas.

La Fédération assume donc une mission au sein du secteur dans un système qui se mord la queue : tant qu'il n'y aura pas de moyens structurels suffisants, les opérateurs seront dans une fuite en avant qui ne leur permet pas d'investir dans l'avenir au travers de la formation ; tant que le secteur manquera de moyens pour développer l'emploi et le pérenniser de manière structurelle, d'obligation et d'incitants financiers pour la formation, très peu d'opérateurs feront le choix d'investir dans la formation continue.

ANNEXES

ANNEXE 1 - DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES	P. 16
DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES DU COORDINATEUR	P. 16
DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES DU PORTEUR DE PROJET	P. 19
DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES DE L'ANIMATEUR	P. 19
ANNEXE 2 - CATALOGUE DES FORMATIONS EXISTANTES	P. 23
CATALOGUE DES FORMATIONS EXISTANTES / COORDINATEUR	P. 23
CATALOGUE DES FORMATIONS EXISTANTES / PORTEUR DE PROJET	P. 26
CATALOGUE DES FORMATIONS EXISTANTES / ANIMATEUR	P. 30

ANNEXE 1 - DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES DU COORDINATEUR

DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES DU COORDINATEUR		
PRINCIPALES COMPÉTENCES DU COORDINATEUR	SAVOIR-FAIRE OU SAVOIR-ÊTRE	BILAN PERSONNEL* I B M E
CAPACITÉ D'ACCUEIL	• Contacter les familles pour les connaître et les comprendre • Savoir accueillir dans un cadre bienveillant et stimulant • Savoir rappeler les horaires, dates, inscriptions, manquements et points forts des participants	☐ ☐ ☐ ☐
MANAGEMENT D'ÉQUIPE	• Savoir s'entourer • Savoir définir les rôles, les fonctions et les temps de concertation • Savoir construire un organigramme équilibré • Savoir motiver et maintenir la motivation : autonomiser, accompagner, stimuler les idées • Savoir écouter • Savoir être disponible • Savoir planifier une stratégie de bien-être et plan de formation du personnel • Savoir intégrer de nouveaux collaborateurs au sein de l'équipe en place	☐ ☐ ☐ ☐
ANIMATION RÉUNION	• Savoir animer une réunion d'équipe (groupe restreint) • Savoir animer une réunion de concertation (groupe large) • Savoir gérer les perturbateurs en réunion	☐ ☐ ☐ ☐
GESTION DES CONFLITS	• Savoir développer des attitudes assertives • Savoir dire non • Savoir désamorcer un conflit naissant • Savoir arbitrer, créer un climat de médiation	☐ ☐ ☐ ☐
PRISE DE PAROLE EN PUBLIC	• Savoir contacter la presse et les médias • Savoir prendre la parole en public (conférence, débat public...)	☐ ☐ ☐ ☐
PLANIFICATION	• Savoir définir un plan d'action • Maîtriser au moins un outil de planification • Savoir définir un plan d'utilisation des ressources humaines et matérielles • Savoir organiser les transports	☐ ☐ ☐ ☐
MANAGEMENT PAR OBJECTIF	• Construire des objectifs évaluable	☐ ☐ ☐ ☐

ANNEXE 1 - DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES DU PORTEUR DE PROJET

DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES DU PORTEUR DE PROJET		
PRINCIPALES COMPÉTENCES DU PORTEUR DE PROJET	SAVOIR-FAIRE OU SAVOIR-ÊTRE ASSOCIÉS	BILAN PERSONNEL* I B M E
MANAGEMENT D'EQUIPE	- Savoir s'entourer - Savoir définir les rôles et fonctions - Savoir construire un organigramme équilibré - Savoir motiver et maintenir la motivation - Savoir écouter - Savoir être disponible	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
ANIMATION REUNION	- Savoir animer une réunion d'équipe (groupe restreint) - Savoir animer une réunion de concertation (groupe large) - Savoir gérer les perturbateurs en réunion	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
GESTION DES CONFLITS	- Savoir développer des attitudes assertives - Savoir dire non - Savoir désamorcer un conflit naissant - Savoir arbitrer, créer un climat de médiation	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
PRISE DE PAROLE EN PUBLIC	- Savoir contacter la presse et les médias - Savoir prendre la parole en public (conférence, débat public...)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
PLANIFICATION	- Savoir définir un plan d'action - Maîtriser au moins un outil de planification - Savoir définir un plan d'utilisation des ressources humaines et matérielles	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
MANAGEMENT PAR OBJECTIF	- Construire des objectifs évaluable - Mobiliser des collaborateurs sur des objectifs - Savoir déléguer, faire confiance et contrôler - Savoir donner du feed-back positif et négatif	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
CAPACITE DE NEGOCIATION	- Savoir poser un cadre de travail et le négocier avec ses collaborateurs - Savoir gérer les écarts - Savoir négocier avec des fournisseurs, des pouvoirs publics, des partenaire	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

ANNEXE 1 - DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES DU PORTEUR DE PROJET

GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	- Savoir élaborer un budget - Savoir défendre un budget auprès des pouvoirs publics, sponsors, partenaires... - Assurer le suivi d'un budget - Savoir construire et suivre un plan de trésorerie	☐ ☐ ☐ ☐
CAPACITE D'EVALUATION	Savoir mettre en place un plan d'évaluation du personnel et des actions menées	☐ ☐ ☐ ☐
GESTION DE LA QUALITE	Mettre en place des méthodes et des procédures de travail	☐ ☐ ☐ ☐
GESTION DES RISQUES	- Anticipation des risques prévisibles - Etre réactif	☐ ☐ ☐ ☐
CAPACITES PERSONNELLES	- Ténacité, persévérance, énergie, volontarisme - Consistance, congruence - Savoir prendre des décisions - Savoir développer des réseaux - Savoir s'informer	☐ ☐ ☐ ☐
MAITRISE DE SES LIMITES	- Prendre du recul, de la distance - Connaître ses limites personnelles - Savoir distinguer vie personnelle et professionnelle - Savoir passer la main, céder le relais	☐ ☐ ☐ ☐
MAITRISE TECHNIQUE DU METIER	Maîtriser le métier de manière générale, plutôt que comme un expert qui se soucie du moindre détail	☐ ☐ ☐ ☐

* I = INEXISTANT / B = NIVEAU DE BASE / M = MAITRISE / E = EXPERTISE

ANNEXE 1 - DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES DE L'ANIMATEUR

DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES DE L'ANIMATEUR		
PRINCIPALES COMPÉTENCES DU PORTEUR DE PROJET	SAVOIR-FAIRE OU SAVOIR-ÊTRE	BILAN PERSONNEL* I B M E
GESTION D'ACCUEIL	- Savoir accueillir dans un cadre bienveillant et stimulant - Planifier la logistique d'accueil : café, papier toilette, biscuits...	☐ ☐ ☐ ☐
GESTION DYNAMIQUE DE GROUPE	- Savoir motiver et maintenir la motivation - Savoir écouter - Savoir impulser et gérer réflexion et débat - Savoir impulser et gérer interactions et bienveillance entre les participants	☐ ☐ ☐ ☐
GESTIONS DES CONFLITS	- Savoir développer des attitudes assertives - Savoir dire non - Savoir désamorcer un conflit naissant - Savoir arbitrer, créer un climat de médiation	☐ ☐ ☐ ☐
PRISE DE PAROLE EN PUBLIC	Savoir prendre la parole en public restreint	☐ ☐ ☐ ☐
PLANIFICATION	- Savoir définir un plan d'action - Maîtriser au moins un outil de planification - Savoir définir un plan d'utilisation des ressources humaines et matérielles	☐ ☐ ☐ ☐
MANAGEMENT PAR OBJECTIF	- Construire des objectifs évaluable - Savoir donner du feedback positif et négatif - Savoir identifier, rechercher et transmettre des références, documentations, des démarches artistiques et d'expressions citoyennes	☐ ☐ ☐ ☐
CAPACITÉ DE NEGOCIATION	Savoir poser un cadre de travail et le négocier avec ses collaborateurs	☐ ☐ ☐ ☐
GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	Savoir élaborer un budget par atelier	☐ ☐ ☐ ☐

ANNEXE 1 - DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES DE L'ANIMATEUR

CAPACITE D'EVALUATION	Savoir mettre en place un plan d'évaluation du personnel et des actions menées	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
GESTION DE LA LOGISTIQUE	- Savoir identifier et planifier le matériel - Nettoyer les locaux	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
GESTION DES RISQUES	- Anticipation des risques prévisibles - Etre réactif	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
CAPACITES PERSONNELLES	- Ténacité, persévérance, énergie, volontarisme - Consistance, congruence - Savoir prendre des décisions - Savoir développer des réseaux - Savoir s'informer	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
MAITRISE DE SES LIMITES	- Prendre du recul, de la distance - Connaître ses limites personnelles - Savoir distinguer vie personnelle et professionnelle - Savoir passer la main, céder le relais	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
MAITRISE TECHNIQUE DU METIER	- Maîtrise de savoir-faire techniques : d'expression artistique et d'expression citoyenne - Savoir rentrer en dialogue avec des populations très diversifiées : quartier, résidence, rue...	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

* I = INEXISTANT / B = NIVEAU DE BASE / M = MAITRISE / E = EXPERTISE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Enseignement supérieur de type long		
Communication appliquée (bachelier de transition)		
Bruxelles		
Haute Ecole Galilée		Bruxelles
Communication appliquée - Option animation socioculturelle et éducation permanente		
Bruxelles		
Haute Ecole Galilée		Bruxelles
Communication appliquée - Option relations publiques (master)		
Bruxelles		
Haute Ecole Galilée		Bruxelles
Certificat en production de spectacles vivants		
Brabant wallon		
Institut des Arts de diffusion (IAD)		Louvain-la-Neuve
Managements d'événements (master)		
Bruxelles		
Haute Ecole Galilée		Bruxelles
Enseignement universitaire		
Gestion culturelle (master)		
Bruxelles		
ISFSC		Schaerbeek
Hainaut		
Haute Ecole Louvain en Hainaut		Tournai
Haute Ecole Provinciale du Hainaut - CONDORCET		Marcinelle
Liège		
Haute Ecole de la Province de Liège		Liège
Relations publiques (bachelier professionnalisant)		
Bruxelles		
Haute Ecole Lucia de Brouckère		Anderlecht
Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine		Forest
Hainaut		
Haute Ecole Louvain en Hainaut		Montignies-sur-Sambre
Liège		
Haute Ecole de la Ville de Liège		Liège
Namur		
Haute Ecole Albert Jacquard		

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Promotion sociale de niveau supérieur		
Relations publiques (bachelier professionnalisant)		
Bruxelles		
Enseignement de Promotion et de Formation Continue (EPFC)		Ixelles
Hainaut		
Promotion Sociale Mons-Borinage		Mons
Namur		
Ecole Supérieure des Affaires (ESA)		Namur

FORMATIONS PRIVÉES

Organisation		
Communication (bachelier)		
Bruxelles		
European Communication School (ECS)		Uccle
Communication 365° (master)		
Bruxelles		
European Communication School (ECS)		Uccle

ORGANISMES CULTURELS

Recherche de subvention et de subsides		
Bruxelles		
Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire (FCJMP)		Bruxelles
LEEP - Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente		Bruxelles
Conduite de projets culturels et sociaux (BAGIC)		
Brabant wallon		
CESEP - Centre Socialiste d'Education Permanente		Nivelles
Bruxelles		
CIEP - Centre d'Information et d'Education Populaire		Schaerbeek
Agent/e de développe et de médiation interculturelle (BAGIC)		
Bruxelles		
CBAI - Centre Bruxellois d'Action Interculturelle		Bruxelles
Coordinateur/trice en centres de jeunes (BAGIC)		
Liège		
Interfédérale des Centres de Jeunes		Liège

BRUXELLES FORMATION ET LE FOREM

Bruxelles formation		
Gestion du non-marchand		
Bruxelles		
Bruxelles Formation Management & Multimédia TIC		Uccle

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Enseignement supérieur de type long		
Communication appliquée (bachelier de transition)		
Bruxelles		
Haute Ecole Galilée		Bruxelles
Communication appliquée - Option animation socioculturelle et éducation permanente		
Bruxelles		
Haute Ecole Galilée		Bruxelles
Communication appliquée - Option relations publiques (master)		
Bruxelles		
Haute Ecole Galilée		Bruxelles
Communication appliquée - Option relations publiques (master)		
Brabant wallon		
Institut des Arts de diffusion (IAD)		Louvain-la-Neuve
Enseignement universitaire		
Information et communication (bachelier de transition)		
Brabant wallon		
Université Catholique de Louvain		Louvain-la-Neuve
Bruxelles		
Université Libre de Bruxelles		Ixelles
Université Saint-Louis		Bruxelles
Hainaut		
Université Catholique de Louvain		7000 Mons
Liège		
Université de Liège		Liège
Namur		
Université de Namur		Namur
Communication - Finalité gestion de la communication d'organisation et des relations publiques (master)		
Brabant wallon		
Université Catholique de Louvain		Louvain-la-Neuve
Gestion culturelle (master)		
Bruxelles		
Université Libre de Bruxelles		Ixelles
Enseignement supérieur de type court		
Communication (bachelier professionnalisant)		
Bruxelles		
ISFSC		Schaerbeek
Hainaut		
Haute Ecole Louvain en Hainaut		Tournai
Haute Ecole Provinciale du Hainaut - CONDORCET		Marcinelle
Liège		
Haute Ecole de la Province de Liège		Liège

ANNEXE 2 - CATALOGUE DES FORMATIONS EXISTANTES / PORTEUR DE PROJET

Relations publiques (bachelier professionnalisant)		
Bruxelles		
Haute Ecole Lucia de Brouckère		Anderlecht
Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine		Forest
Hainaut		
Haute Ecole Louvain en Hainaut		Montignies-sur-Sambre
Liège		
Haute Ecole de la Ville de Liège		Liège
Namur		
Haute Ecole Albert Jacquard		
Relations publiques (bachelier professionnalisant)		
Bruxelles		
Haute Ecole Lucia de Brouckère		Anderlecht
Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine		Forest
Hainaut		
Haute Ecole Louvain en Hainaut		Montignies-sur-Sambre
Liège		
Haute Ecole de la Ville de Liège		Liège
Namur		
Haute Ecole Albert Jacquard		
Tourisme - Option animation (bachelier professionnalisant)		
Bruxelles		
Haute Ecole Lucia de Brouckère		Anderlecht
Haute Ecole Galilée		Etterbeek
Hainaut		
Haute Ecole Louvain en Hainaut		La Louvière
Haute Ecole de la Communauté française en Hainaut		Tournai
Liège		
Haute Ecole Charlemagne		Liège

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Promotion sociale de niveau supérieur		
Relations publiques (bachelier professionnalisant)		
Bruxelles		
Enseignement de Promotion et de Formation Continue (EPFC)		Ixelles
Hainaut		
Promotion Sociale Mons-Borinage		Mons
Namur		
Ecole Supérieure des Affaires (ESA)		Namur
Tourisme (bachelier professionnalisant)		
Bruxelles		
Institut Machtens - Enseignement Communal de Promotion Sociale		Molenbeek-Saint-Jean
Cours de Promotion Sociale d'Uccle (CPSU)		Uccle
Hainaut		
Institut d'Enseignement Technique et Commercial de Charleroi (IETC)		Charleroi
Arts et Métiers Enseignement de promotion sociale (AMEPS)		Erquelinnes
Institut Supérieur Plus Outre de Binche		Binche
Promotion Sociale Mons-Borinage		Mons
Namur		
CEFOR-IEPS		Namur
Institut Libre de Formation Permanente		Namur

FORMATIONS PRIVÉES

Organisation		
Communication Studies (bachelier)		
Bruxelles		
Vesalius College		Ixelles
Sciences de la communication (bachelier)		
Bruxelles		
Ecole Supérieure de Communication et de Gestion		Ixelles
Communication (bachelier)		
Bruxelles		
European Communication School (ECS)		Uccle
Communication 365° (master)		
Bruxelles		
European Communication School (ECS)		Uccle

ORGANISMES CULTURELS

Recherche de subvention et de subsides		
Bruxelles		
Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire (FCJMP)		Bruxelles
LEEP - Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente		Bruxelles
Conduite de projets culturels et sociaux (BAGIC)		
Brabant wallon		
CESEP - Centre Socialiste d'Education Permanente		Nivelles
Bruxelles		
CIEP - Centre d'Information et d'Education Populaire		Schaerbeek
Agent/e de développe et de médiation interculturelle (BAGIC)		
Bruxelles		
CBAI - Centre Bruxellois d'Action Interculturelle		Bruxelles
Coordinateur/trice en centres de jeunes (BAGIC)		
Liège		
Interfédérale des Centres de Jeunes		Liège

BRUXELLES FORMATION ET LE FOREM

Bruxelles formation		
Gestion du non-marchand		
Bruxelles		
Bruxelles Formation Management & Multimédia TIC		Uccle

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Technique de qualification	
Agent/e d'éducation (3e degré - 5e et 6e)	
Brabant wallon	
Centre provincial d'enseignement secondaire	Jodoigne
Institut du Sacré-Coeur de Nivelles	Nivelles
Institut provincial d'enseignement secondaire de Tubize	Tubize
Institut des Sacrés-Cœurs	Waterloo
Athénée royal Riva Bella	Braine-l'Alleud
Bruxelles	
Institut Emile Gryzon	Anderlecht
Institut des Soeurs de Notre-Dame	Anderlecht
Institut Saint-Vincent de Paul	Forest
Centre scolaire Eperonniers-Mercelis	Ixelles
Collège Saint-Vincent Saint-François	Ixelles
Athénée royal de Bruxelles 2	Laeken
Institut de la Sainte-Famille d'Helmet	Schaerbeek
Centre scolaire Eddy Merckx	Woluwe-Saint-Pierre
Hainaut	
Institut Paridaens	Beaumont
Collège Notre-Dame de Bon Secours	Binche
Institut Notre-Dame de Bonne Espérance	Braine-le-Comte
Athénée royal René Magritte	Châtelet
Institut Sainte-Marie	Châtelet
Athénée royal de Chimay	Chimay
Collège Saint-Joseph et Institut Notre-Dame	Chimay
Lycée provincial Hornu Colfontaine	Colfontaine
Athénée royal Fernand Jacquemin	Comines
Centre éducatif communal secondaire de Couillet	Couillet
Institut Saint-Charles	Dottignies
Athénée royal Louis Delattre	Fontaine-l'Evêque
Institut de la Providence Humanités "G.P.H."	Gosselies
Institut technique de la Communauté française Renée Joffroy	Irchonwelz
Institut de la Sainte-Union	Kain (Tournai)
Institut provincial de nursing du Centre	La Louvière
Collège et Institut Technique Saint-Eloi	Leuze-en-Hainaut
Institut Sainte-Thérèse	Manage
Ecoles secondaires des Ursulines	Mons
Institut provincial d'enseignement secondaire paramédical "La Samaritaine"	Montignies-sur-Sambre
Institut Saint-Joseph	Saint-Ghislain
Institut d'enseignement secondaire provincial paramédical	Tournai
Liège	
Institut Sainte-Thérèse d'Avila	Chênée
Athénée royal d'Esneux	Esneux

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Technique de qualification	
Animateur/trice (3e degré - 5e et 6e)	
Brabant wallon	
Collège Notre-Dame des Trois Vallées	La Hulpe
Institut provincial des arts et métiers (IPAM)	Nivelles
Bruxelles	
Institut Saint-Julien Parnasse	Auderghem
Institut De Mot - Couvreur	Bruxelles
Athénée royal Andrée Thomas	Forest
Athénée royal de Ganshoren	Ganshoren
Collège La Fraternité	Laeken
Institut des Ursulines	Molenbeek-Saint-Jean
Hainaut	
Centre éducatif communal secondaire La Garenne	Charleroi
Institut d'enseignement technique Notre-Dame	Charleroi
Institut technique de la Communauté française Renée Joffroy	Irchonwelz
Institut d'enseignement secondaire paramédical provincial	Mons
Athénée royal Thomas Edison	Mouscron
Collège et Institut technique Saint-Vincent	Soignies
ULM Ursulines - La Madeleine	Tournai
Liège	
Collège Saint-François d'Assise	Ans
Collège Notre-Dame	Gemmenich
Institut technique de la Communauté française de Huy	Huy
Ecole de coiffure et de bio-esthétique	Liège
Collège et Institut Saint-Louis	Waremme
Institut Saint-Michel	Verviers
Luxembourg	
Athénée royal Marche-Bomal	Bomal-sur-Ourthe
Athénée royal de Neufchâteau-Bertrix	Neufchâteau
Institut Sainte-Marie	Arlon
Athénée royal Marche-Bomal	Marche-en-Famenne
Namur	
Institut technique de la Communauté française de Dinant	Dinant
Centre scolaire catholique Asty-Moulin - Collège Saint-Servais	Saint-Servais
Athénée royal de Tamines	Tamines
Athénée royal Rochefort-Jemelle	Jemelle

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Technique de qualification		
Complément en animation socioculturelle et éducative (4e degré - 7e)		
Hainaut		
Institut d'enseignement secondaire paramédical provincial		Mons
Animateur socio-sportif/animatrice socio-sportive (4e degré - 7e)		
Hainaut		
Institut d'enseignement secondaire paramédical provincial		Mons
Liège		
I.P.E.S. de Hesbaye		Waremmme
Ecole de coiffure et de bio-esthétique		Liège
Ecole polytechnique de Verviers		Verviers

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Technique de qualification	
Techniques sociales et d'animation (2e degré - 3e et 4e)	
Brabant wallon	
Institut Technique Provincial	Court-Saint-Etienne
Centre provincial d'enseignement secondaire	Jodoigne
Collège Notre-Dame des Trois Vallées	La Hulpe
Institut provincial d'enseignement secondaire de Tubize	Tubize
Institut des Sacrés-Coeurs	Waterloo
Athénée royal Riva Bella	Braine-l'Alleud
Institut de la Vallée Bailly	Braine-l'Alleud
Collège Saint-François d'Assise	Tubize
Institut de la Providence	Wavre
Bruxelles	
Institut Emile Gryzon	Anderlecht
Institut De Mot - Couvreur	Bruxelles
Athénée royal Andrée Thomas	Forest
Athénée royal de Ganshoren	Ganshoren
Centre scolaire Eperonniers-Mercelis	Ixelles
Athénée royal de Bruxelles 2	Laeken
Collège La Fraternité	Laeken
Institut des Ursulines	Molenbeek-Saint-Jean
Institut de la Sainte-Famille d'Helmet	Schaerbeek
Centre scolaire Eddy Merckx	Woluwé-Saint-Pierre
Institut de la Providence	Anderlecht
Institut Marie Immaculée - Montjoie (IMMI)	Anderlecht
Institut de l'Enfant-Jésus	Etterbeek
Institut Maris Stella	Laeken
Centre scolaire des Dames de Marie Haecht - Philomène	Saint-Josse-ten-Noode
Centre d'enseignement secondaire libre Notre-Dame des Champs	Uccle
Institut Saint-Vincent de Paul	Uccle
Institut de la Providence	Woluwé-Saint-Lambert
Centre scolaire Saint-Adrien Val Duchesse	Ixelles
Hainaut	
Institut Paridaens	Beaumont
Collège Notre-Dame de Bon Secours	Binche
Institut d'enseignement technique Notre-Dame	Charleroi
Athénée royal René Magritte	Châtelet
Athénée royal de Chimay	Chimay
Collège Saint-Joseph et Institut Notre-Dame	Chimay
Lycée provincial Hornu Colfontaine	Colfontaine
Athénée royal Fernand Jacquemin	Comines
Centre éducatif communal secondaire de Couillet	Couillet
Institut Saint-Charles	Dottignies

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Promotion sociale de niveau supérieur	
Educateur//trice spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (bachelier professionnalisant)	
Brabant wallon	
Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale et de Formation Cor Nivelles	
Centre d'Enseignement Supérieur de Promotion et de Formation Continuée	Louvain-la-Neuve
Bruxelles	
Institut Jean-Pierre Lallemand	Ixelles
Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes	Uccle
Hainaut	
Institut Provincial Supérieur des Sciences sociales et pédagogiques (IPSMA)	Charleroi
Arts et Métiers Enseignement de promotion sociale (AMEPS)	Erquelinnes
Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française	Frameries
Promotion Sociale Mons-Borinage	Hornu
Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes	Roux
Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française	Tournai
Liège	
Cours de Promotion Sociale pour Educateurs	Grivegnée (Liège)
Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale	Liège
Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale	Verviers
Luxembourg	
Institut des Cadres et de Promotion Sociale	Mirwart
Namur	
Institut Provincial de Formation Sociale	Namur

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Promotion sociale de niveau secondaire	
Animateur/trice	
Bruxelles	
IEPSCF Evere-Laeken	Anderlecht
Educateur/trice	
Bruxelles	
Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes	Uccle
Institut Jean-Pierre Lallemand	Ixelles
Hainaut	
Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française	Frameries
Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes	Roux
Arts et Métiers Enseignement de promotion sociale (AMEPS)	Erquelinnes
Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française	Morlanwelz
Liège	
Cours de Promotion Sociale pour Educateurs	Grivegnée (Liège)
Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale	Verviers
Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale	Huy
Luxembourg	
Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française	Libramont-Chevigny
Ecole Industrielle et Commerciale de la Ville d'Arlon (EIC)	Arlon
Namur	
Institut Provincial de Formation Sociale	Namur
Accueil et animation en milieu extra-scolaire	
Liège	
Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale	Huy
Animateur/trice sportif/ve interculturel/le de prévention	
Liège	
FPS de Liège	Liège

ORGANISMES CULTURELS

Animateur/trice de centres de vacances	
Brabant wallon	
Centre d'Organisation et d'Animation de Loisirs Actifs (COALA)	Wavre
Nature et loisirs	Braine-l'Alleud
Bruxelles	
Latitude Junior	Bruxelles
Latitude Jeunes	Bruxelles
Les scouts	Ixelles
VACANCES +	Ganshoren
Arc-en-Ciel	Watermael-Boitsfort
Collectif recherche et expression (CREE Asbl)	Woluwé-Saint-Lambert
Jeunesse et santé	Schaerbeek
Les scouts et guides pluralistes	Saint-Gilles
Jeunes Mutualistes Libéraux (asbl)	Ixelles
Les Guides Catholiques de Belgique	Ixelles
Jeunesses Scientifiques	Uccle
Résonance Réseau formation Jeunesse	Ixelles
Service Protestant de la Jeunesse	Anderlecht
Hainaut	
Province de Hainaut Sports et Jeunesse	Saint-vaast
Les castors	Aiseau
Oxyjeunes	Farciennes
Fédération Nationale des Patros	Gilly
Liège	
Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone asbl	Liège
CEMEA - Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active	Liège
Les Faucons Rouges	Huy
Compas Format asbl	Ferrières
Service Jeunesse de la Province de Liège	Grivegnée
CJLG (Centre de Jeunesse Liège)	Ans
Namur	
Service Jeunesse Ville de Namur	Namur

ORGANISMES CULTURELS

Comédien/ne - animateur/trice spécialisé/e en théâtre action		
Hainaut		
Centre du Théâtre Action		Houdeng-Goegnies
Luxembourg		
Alvéole Théâtre		Bastogne
Création théâtrale collective		
Hainaut		
Centre du Théâtre Action		Houdeng-Goegnies
Improvisation théâtrale pour amateurs		
Bruxelles		
Fédération Belge d'Improvisation Amateur (FBIA)		Saint-Josse-ten-Noode
Coordinateur/trice en centres de jeunes (BAGIC)		
Liège		
Interfédérale des Centres de Jeunes		Liège
Cadres socio-culturels		
Bruxelles		
Les scouts et guides pluralistes		Saint-Gilles
Hainaut		
Fédération Nationale des Patros		Gilly (Charleroi)
Animateur/trice jeunesse		
Liège		
C-paje		Liège

ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE

CEFA	
Animateur/trice	
Hainaut	
CEFA de l'Institut d'enseignement technique Notre-Dame	Charleroi
CEFA de Charleroi - Institut d'Enseignement technique Sainte-Marie	Fontaine-l'Evêque

FORMATION PRIVÉE

Organisation	
Tourisme culturel	
Brabant wallon	
Institut Supérieur Européen de Tourisme Charles Peguy ASBL	Louvain-la-Neuve

INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE

Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP)	
Animateur/trice multimédia	
Bruxelles	
Centre de formation 2 mille asbl	Saint-Gilles
Animateur/trice socioculturel/le	
Hainaut	
AID Hainaut Centre	Mons
Agent/e d'accueil, de tourisme et de loisirs	
Liège	
Alternatives Formations	Wandre